



Paris, le 19 juin 2023

Communiqué du Groupe Contact

Un « groupe contact Médecins urgentistes hospitaliers/Sapeurs-pompiers » réunissant les représentants des principales entités (SFMU, SUDEF, CNP MU et CNUMU / FNSPF, ANDSIS) présentes dans l'organisation des secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et de l'aide médicale urgente (AMU) a été créé il y a quelques mois.

Les parties prenantes de ce groupe ont depuis enchaîné les réunions, avec :

- Comme état d'esprit, d'examiner ce qui nous rapproche plutôt que ce qui nous sépare ;
- Comme priorité absolue, le service rendu et la réponse aux besoins réels de la population ;
- Comme objectif, de réfléchir et de proposer à leurs mandants et à leurs ministères de tutelle respectifs des solutions structurelles et organisationnelles.

A ce stade, le Groupe, qui appelle à des rapprochements identiques entre les SAMU et les SIS dans les territoires, a validé les points suivants comme socle de ses réflexions :

- Travailler sur les organisations opérationnelles en tenant compte des spécificités de chaque territoire ;
- Optimiser l'utilisation des ressources humaines (secouristes, paramédicales et médicales) et matérielles des services publics en charge des urgences préhospitalières, à travers la reconnaissance réciproque de leurs missions, de leurs compétences et de leurs contraintes, et en jouant sur la complémentarité et non sur la concurrence de leurs implantations ;
- Favoriser le partage et l'échange d'informations opérationnelles entre les CRRA 15 et les CTA-CODIS ;
- Définir des critères communs sur la pertinence des engagements des moyens ;
- Inciter la généralisation de la mise en place locale des bilans simplifiés sur l'ensemble du territoire national, afin de faciliter et fluidifier la séquence de régulation médicale ;
- Faire respecter la réglementation : un VSAV orienté par le SAMU ne peut pas être refusé par une SU (public ou privé) ;
- Promouvoir dans chaque SU la mise en place d'organisations permettant de diminuer le temps d'attente des équipages de transports sanitaires ATSU et SIS, en vue de privilégier la disponibilité des moyens opérationnels ;
- Favoriser la réflexion entre SAMU-SIS pour identifier de nouveaux circuits, hors SAU, d'orientation de patients présentant une pathologie sans potentialité de gravité (MMG, SNP...).